

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 09/02/2022
ID Télétransmission : 033-213300635-20220208-122110-DE-1-1

**Séance du mardi 8 février
2022
D-2022/14**

Date de mise en ligne :

certifié exact,

Aujourd'hui 8 février 2022, à 14h04,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 18h01 à 18h22

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelynne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT, Madame Véronique SEYRAL,

Madame Céline PAPIN absente de 17h00 à 18h01

Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 15h45, Monsieur Aziz SKALLI présent jusqu'à 15h50, Madame Catherine FABRE présente jusqu'à 19h00, Madame Pascale ROUX présente jusqu'à 19h43, Madame Véronique SEYRAL présente jusqu'à 19h53, Monsieur Baptiste MAURIN présent jusqu'à 20h15, Madame Evelynne CERVANTES-DESCUBES présente jusqu'à 20h40, Monsieur Didier CUGY présent jusqu'à 20h55, Madame Céline PAPIN présente jusqu'à 20h55, Monsieur Marik FETOUH présent jusqu'à 21h21

Excusés :

Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Guillaume MARI, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Bernard-Louis BLANC,

Un nouveau contrat démocratique pour une démocratie permanente

Madame Camille CHOPLIN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La politique a besoin d'être réinventée pour dépasser la défiance et imaginer ensemble de nouvelles façons de vivre qui répondent aux enjeux sociaux environnementaux et démocratiques présents et à venir. A la démocratie intermittente, qui s'interrompt entre chaque élection tous les six ans, nous voulons substituer une démocratie permanente où les choix politiques sont partagés entre les élus, les habitants, les usagers de la ville et les agents municipaux ; où les initiatives citoyennes sont accompagnées, soutenues et valorisées.

Lors des dernières élections, l'équipe municipale s'est vu confier la mission d'impulser la transition écologique et solidaire de notre ville. Pour qu'un tel projet voit le jour, chacun d'entre nous doit se mobiliser au quotidien. Il convient donc de donner à tous les habitants – notamment aux plus éloignés de la participation – les moyens du plein exercice de leur citoyenneté au service de l'intérêt général et au bénéfice du bien commun.

Le contrat démocratique s'adresse à tous les habitants et usagers de la ville, toutes celles et tous ceux qui la façonnent au quotidien par le simple fait du vivre-ensemble. Il ne s'agit pas de donner le cadre de relations privées, mais bien des relations entre les individus - de tout âge et de toute condition- et la Ville.

Le contrat démocratique définit ainsi les valeurs, les engagements réciproques et la boîte-à-outils de la participation citoyenne. Il permet aux Bordelaises et aux Bordelais d'occuper un rôle nouveau dans la fabrique de la Ville. Les élus continueront d'assumer leur responsabilité politique, tout en s'appuyant à tous les niveaux, en amont comme en aval des décisions, sur l'expertise technique et/ou d'usage et les initiatives citoyennes qui deviendront centrales dans l'action municipale. Les outils et démarches proposées dans ce contrat facilitent l'innovation citoyenne et les expérimentations démocratiques nécessaires pour faire face ensemble aux grands défis sociaux et écologiques à venir.

La démocratie permanente bordelaise est l'addition de deux dynamiques qui existent en continu, en dehors des échéances électorales :

- Les initiatives citoyennes qui émanent des habitants et acteurs du territoire, pour améliorer leur quotidien, en faisant confiance en leur capacité à agir pour le bien commun,
- Les espaces de dialogue citoyen proposés par la Ville pour améliorer les projets, construire des politiques publiques en croisant les expertises et les savoirs, pour permettre la rencontre entre élus et citoyens.

A/ Une construction partagée

Le contrat démocratique est issu d'un processus qui a mobilisé près de 3.000 participants lors d'échanges, de rencontres, d'observations, de recherches pendant les Assises de la démocratie permanente. Cela a permis de définir ensemble la notion de démocratie permanente et de s'approprier le sujet.

La structure de ce contrat est le produit de deux ateliers participatifs d'écriture qui ont permis de définir les grands sujets et axes de réflexion. Ces ateliers ont rassemblé un panel d'une vingtaine de personnes (habitants, élus de la majorité et des minorités, agents municipaux) issues de la première phase d'identification et de diagnostic des Assises de la démocratie permanente.

En novembre, lors de la clôture des Assises de la démocratie permanente, un atelier de 40 citoyens volontaires a testé une première version du contrat démocratique et a conduit à sa restructuration tout en respectant les composantes initialement proposées lors des deux premiers ateliers.

Quant à son contenu, il a été alimenté par la dynamique des Assises, de mai à novembre 2021 :

- Webconférences d'inspiration :
 - o « Faire face aux défis du siècle : et si on décidait ensemble ? »
 - o « L'engagement citoyen dans le monde »
 - o « Quand l'énergie citoyenne fait bouger la ville, l'exemple de Paris »
- Contributions en ligne sur la nouvelle plateforme numérique participation.bordeaux.fr
- Tournée du « Parlement mobile » dans les huit quartiers de Bordeaux : ateliers participatifs, temps de débats, rencontres avec les élus, questionnaires, recueil de la parole et de propositions des citoyens par des méthodes d'éducation populaire.
- Entretiens individuels avec des habitants engagés dans les conseils de quartier, des professionnels de la participation citoyenne d'autres communes et des agents municipaux.
- Sessions de travail avec/pour des publics spécifiques : associations, services municipaux, personnes en situation de handicap, personnes allophones, écoliers...
- Des temps de travail avec des élus, des agents de la ville, une sociologue et des acteurs associatifs sont venus compléter ce processus.

B/ Pourquoi un contrat démocratique ?

Nous proposons un contrat démocratique pour :

- Construire collectivement les réponses aux enjeux sociaux, environnementaux, démocratiques actuels et à venir.
- Partager une ambition commune, ainsi que des « manières de faire » la ville.
- Reconnaître que la première composante de la démocratie sont les citoyennes et les citoyens
- Considérer cette citoyenneté dans tous les espaces où elle pourra s'exprimer : travail, culture, vie personnelle et professionnelle, vie familiale...
- Favoriser l'exercice de la citoyenneté à plusieurs échelles : du quartier, communale, départementale, régionale, nationale, européenne et mondiale.
- Encourager la mixité sociale : en offrant des espaces de participation adaptés aux diversités culturelles, sociales, économiques et symboliques.
- Réinvestir l'espace public en tant qu'espace possible de création des « communs » : remettre au centre des débats notre humanité commune.
- Construire une culture partagée autour du vivant.
- Garantir et reconnaître la place centrale des associations ou collectifs citoyens et plus généralement des corps intermédiaires comme acteurs d'apprentissage et d'expérimentation des mécanismes démocratiques, et donc de débat.
- Reconnaître les savoirs, ressources, expertises individuelles et collectives des habitants, acteurs, agents, élus, chercheurs pour accompagner et ou documenter nos démarches.

Afin de relever ces défis et les mettre en œuvre au quotidien, le Conseil municipal et l'administration sont mobilisés dans chaque quartier, dans chaque politique publique.

C/ Les acteurs et leurs champs d'action

Acteurs du contrat

Les citoyennes et les citoyens sont au cœur du contrat pour la démocratie permanente de Bordeaux. Ce sont toutes les personnes qui vivent la ville, la composent, se sentent concernées par ce lieu de vie et/ou de travail. Par leur implication, quelle que soit sa forme, elles vont permettre l'évolution et l'amélioration de la vie à Bordeaux. Bien plus qu'une citoyenneté de droit, c'est une citoyenneté vécue.

Ce contrat s'adresse aux parties prenantes de la démocratie permanente :

- Les habitants, habitantes et usagers de la ville : toute personne liée à Bordeaux et désireuse de contribuer au bien commun, sans restriction (nationalité, âge etc.).
- Les groupes/corps intermédiaires : les associations, dont les centres sociaux, maisons de quartier, collectifs, etc. Plus largement, l'ensemble des acteurs économiques, éducatifs et institutionnels sont indispensables à la vitalité démocratique de la ville. Une attention particulière est portée à la représentation des intérêts du vivant.
- La Mairie de Bordeaux :
 - o Les membres du conseil municipal, après avoir écouté, dialogué, lu, rendent les arbitrages conformément à la responsabilité que leur confère l'élection au suffrage universel.
 - o L'administration : les agents municipaux apportent leur expertise technique, leur connaissance de la ville et des quartiers, ils participent à la mise en œuvre et à l'animation des processus de participation et intègrent dans leur fonctionnement quotidien les enjeux et principes du présent contrat.

Champ d'actions

Le contrat démocratique s'applique à l'action publique municipale. A ce titre, il concerne d'abord les compétences municipales : état civil, éducation, petite enfance, enfance, jeunesse, sport, culture, vie associative, tranquillité publique, etc.

Il peut s'étendre, dans la limite de la répartition des compétences, aux politiques métropolitaines intervenant sur le périmètre de la ville :

- Développement et aménagement économique, social et culturel
- Aménagement de l'espace métropolitain
- Politique locale de l'habitat
- Politique de la ville
- Gestion des services d'intérêt collectif (eau, déchet, propreté, etc.)
- Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie, etc.

Un schéma des compétences municipales et métropolitaines est annexé à ce contrat.

Le contrat démocratique ne porte que sur des sujets relevant de l'intérêt général et contribuant au bien commun, qu'ils soient à l'initiative de la ville ou des acteurs (citoyens, acteurs associatifs, économiques et institutionnels).

Différentes formes de participations

Le contrat démocratique fixe les formes de participation proposées aux acteurs en fonction des enjeux de chaque projet.

Les différentes formes de participation citoyenne

La participation citoyenne est certes définie par les outils qu'elle mobilise, mais surtout par ses objectifs, dont le degré d'impact des contributions sur la décision. Pour autant, ces différents degrés ne sont pas à hiérarchiser : ils peuvent au contraire coexister et apporter une solution adaptée aux besoins de la collectivité et à sa perception de la participation.

- Information : l'information -préalable aux autres formes de participation- répond à des objectifs de communication, de sensibilisation et de transparence. En faisant preuve de clarté et de pédagogie, informer permet de lever les malentendus et les incompréhensions, tout en favorisant une montée en connaissance des personnes sur les problématiques relevant des politiques publiques. L'information se décline sous différentes formes : l'information de proximité (communication passant par des affichages, distribution de documents...) ; des temps d'information commentée tels que des ateliers citoyens ou encore des expositions commentées ; des temps d'information et de dialogue concentrés sur des projets dans le cadre d'une réunion publique.

- Consultation : la consultation vise à recueillir la parole citoyenne afin d'éclairer la décision et d'enrichir un projet initial. Ainsi, les besoins des citoyens sont mieux identifiés et il est possible de mieux ajuster les politiques publiques en fonction de ces derniers. Ce type de participation repose sur la mise en place d'outils divers permettant de toucher des publics spécifiques, notamment les personnes qui ne donnent pas spontanément leur avis.

- **Concertation** : la concertation vise à faire dialoguer différents acteurs aux intérêts parfois divergents. Cette confrontation des points de vue est à l'origine d'un travail et d'une réflexion collective autour d'un projet, d'une problématique ou d'un objectif défini par la ville et soumis aux personnes et aux autres parties prenantes concernées. Ainsi, la concertation prépare la décision finale du Conseil municipal qui s'engage à en tenir compte dans ces échanges. Ce type de participation s'appuie fréquemment sur une animation exercée par un tiers, permettant davantage de neutralité.

- **Co-construction** : la co-construction repose sur une démarche collaborative. Ce processus permet l'implication d'une pluralité d'acteurs et d'actrices dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets. Elle permet par ailleurs le développement d'une citoyenneté active. Les parties prenantes participantes sont le plus souvent membres à part entière de l'instance de pilotage du projet dans une logique de co-responsabilité et de co-décision. Enfin, des citoyens et citoyennes sont associés au suivi, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet.

Ces formes se déploient en direction de l'ensemble des acteurs et actrices engagés dans la dynamique de démocratie permanente (dialogue citoyen, initiative citoyenne).

Le dialogue citoyen tel que proposé dans ce contrat peut se déployer à toutes les étapes de la vie d'un projet :

- en amont pour sa définition,
- et/ou, pendant, pour ses réajustements,
- et/ou après, pour son évaluation ou son bilan.

La Ville de Bordeaux a pour ambition de devenir une ville « facilitatrice » y compris en matière de démocratie. Convaincue que la municipalité doit travailler avec tous et toutes pour répondre aux défis environnementaux, sociaux et démocratiques à venir, la Ville souhaite faciliter les initiatives citoyennes portées et réalisées par les bordelais et bordelaises ainsi que leur participation au dialogue citoyen à l'initiative de la Mairie.

D/ Des exigences communes pour une démocratie permanente

Inclusion : avec tous et toutes

Chaque habitant et habitante, quels que soient son quartier, son âge, sa situation sociale, son niveau d'étude, son origine, son handicap, sa nationalité, son ancienneté dans la ville, son genre, sa maîtrise de la langue française ou le temps dont elle / il dispose, doit pouvoir trouver une forme d'implication correspondant à ses souhaits et pouvoir intervenir dans le débat public et participer à la construction de la décision. Elle et il doit se voir proposées les conditions nécessaires pour un accès facilité aux espaces de participation (ex : accueil des enfants, horaires variées, accessibilité, etc.).

Transparence

Par un partage d'information, la Ville met sa communication au service de la démocratie permanente, présente les objectifs et les moyens de chaque démarche, le niveau de participation proposé, le calendrier, les processus de décision, la prise en compte et le suivi des contributions citoyennes. Elle met également en place des outils qui permettent l'accès à l'information, au contenu des projets et rend visibles et accessibles les travaux des instances de participation.

Les autres acteurs mettent aussi en commun leurs informations, données au service de la démocratie permanente, en les portant à la connaissance de tous et toutes. Par ailleurs la ville s'engage à rendre visible les résultats de la concertation et à informer la population de la manière dont sont prises en compte ses contributions dans la construction des projets.

Croisement et complémentarité des expertises

Chaque personne détient des expertises et des savoirs. C'est le croisement de ces savoirs et expertises, qui permet de passer de l'individuel au collectif, de l'intérêt particulier à l'intérêt général. Ce croisement et cette mise en commun des savoirs et des expertises sont la contribution de la démocratie permanente à la construction d'une société solidaire, démocratique et écologique.

Qualité et éthique pour un débat apaisé

En s'inscrivant dans les espaces de participation, les citoyens et acteurs du territoire tout comme la Ville, partagent les principes républicains de liberté, égalité, fraternité, solidarité, laïcité, respect de l'autre, non-discrimination et s'engagent au respect de ceux-ci.

Une démocratie vivante est une démocratie dans laquelle on discute, échange, débat à tout moment et de tous les sujets. Pour ce qui concerne ses compétences, il s'agit donc pour la ville de Bordeaux de :

- Participer à la création des conditions favorables aux débats.
- Permettre qu'ils soient « éclairés », notamment en facilitant un partage des savoirs à l'ensemble des parties prenantes, en étant attentif à la dimension éducative de la démocratie permanente.
- Mettre à la disposition du dialogue et des initiatives citoyennes des expertises internes ou externes à la Ville, en définissant avec les habitants la « bonne échelle » territoriale de participation.

Intelligence collective

L'intelligence collective est une façon de conduire les projets ou de mettre en réflexion la ville sur son propre fonctionnement. C'est un changement d'état d'esprit, plus que l'utilisation d'outils de facilitation ou d'outils informatiques. Elle s'appuie sur des principes constants : respecter les différents points de vue, écouter avec attention, parler en son nom propre, être bienveillant, se faire confiance, respecter le cadre.

E/ Des conditions pour réussir

Politique transversale

Pour faire vivre la démocratie permanente, la municipalité fait le choix - en fonction du calendrier, des contraintes règlementaires, de l'utilité - de mettre en dialogue chaque politique publique et que chaque projet puisse intégrer une ou plusieurs possibilités de participation citoyenne dans son élaboration, et/ou sa mise en œuvre.

Cela implique que la démocratie permanente soit portée par toute l'administration communale et par tout le Conseil municipal, en inscrivant les processus de participation citoyenne dans la construction des politiques publiques (ex : Forum de la culture, Forum du sport, PLU participatif, critères et attribution du Fonds d'Intervention Local et Fonds d'Investissement des Quartiers...).

Parties prenantes accompagnées

Pour faire vivre des espaces de dialogue, faciliter l'engagement citoyen et expérimenter de nouvelles solutions démocratiques, la Ville informe, sensibilise, forme et accompagne l'ensemble des acteurs du contrat démocratique.

Les élus et agents de la Ville bénéficient d'une offre de formation à la participation citoyenne et aux méthodes de l'intelligence collective.

Les citoyens et acteurs associatifs, économiques et institutionnels peuvent bénéficier de formations pour les soutenir, renforcer leur expertise, leur prise de parole, leur capacité à monter des projets collectifs.

Par ailleurs, la Ville met à disposition une ingénierie de projet pour accompagner les initiatives citoyennes et des salles ou bâtiments municipaux pour faciliter les rencontres.

Co-responsabilité

La Ville de Bordeaux et les autres acteurs et actrices du contrat :

- Garantissent l'accès à l'information, la liberté de parole et la qualité des débats.
- Assurent le suivi des démarches de participation pour rendre compte de leur impact sur les décisions prises.
- Contribuent à créer les conditions de soutien et d'accompagnement des initiatives citoyennes.
- Veillent à la qualité et la mise en œuvre de la démocratie permanente.

Chaque personne partage la responsabilité de respecter le cadre commun du contrat et participe à la garantie de la qualité de suivi et de mise en œuvre de la démocratie permanente.

Droit à l'expérimentation et à l'échec

La démocratie permanente est une démarche vivante, elle s'inscrit dans un processus d'amélioration continue, articulant action, espaces et expérimentations, en se fondant sur une nouvelle ambition, un nouveau contrat.

Il y aura des réussites et parfois des échecs. C'est le chemin parfois tortueux de la construction du tissu social, qui implique d'accepter de se remettre régulièrement en question. C'est la voie sur laquelle la Ville de Bordeaux souhaite s'engager résolument pour donner un nouveau souffle et faire respirer la démocratie locale.

F/ Encourager, faciliter et valoriser l'initiative citoyenne

En réaffirmant sa volonté d'être une ville « facilitatrice », la municipalité met à disposition des habitants et habitantes l'expérience et les compétences de la collectivité et de ses agents. Elle souhaite ainsi lever les freins qui empêchent les initiatives d'émerger ou de monter en puissance.

Le rôle de la municipalité est alors de favoriser l'accompagnement du citoyen en l'aidant à développer les savoir-faire et les savoir-être nécessaires, pour faire de lui l'ingénieur de ses propres projets et contribuer ainsi à développer une forme « d'entrepreneuriat citoyen ».

Afin de réenchanter la participation et libérer les énergies, citoyens et citoyennes devront pouvoir élaborer et réussir des projets d'intérêt collectif pour améliorer leur cadre de vie. Leur montée en compétence sera facilitée en les accompagnant, en mettant à leur disposition des ressources, pour leur permettre de concrétiser leur projet.

Les initiatives citoyennes, le bénévolat, l'engagement seront valorisés et rendus visibles.

Pour réussir, cela implique de :

- Créer des « espaces d'initiatives citoyennes » dans tous les quartiers permettant de faire émerger des idées et fédérer les personnes qui souhaitent les concrétiser.
- Reconnaître l'expertise et les savoirs d'usage comme complémentaire des expertises et savoirs scientifiques, techniques et comme vecteur d'engagement.
- Soutenir les associations qui réalisent des accompagnements pédagogiques à la participation (prise de parole en public, trouver sa place dans un groupe, etc.).
- Permettre les conditions de participation des habitants et usagers, des services de la ville et des élus, pour réaliser certains projets (végétalisation, embellissement, etc.).
- Valoriser l'engagement citoyen et le bénévolat par :
 - o L'accompagnement à l'identification des compétences développées.
 - o La valorisation dans les outils de communication de la Ville des parcours de bénévolat et d'engagement.
 - o L'attention aux initiatives citoyennes en actions dans les quartiers.

Ces nouvelles opportunités démocratiques s'appuient de façon opérationnelle sur :

- La création d'espaces d'initiatives citoyennes pour renforcer le lien social et l'engagement bénévole autour d'actions collectives.
- La mise à disposition de lieux de rencontre formels et informels.
- Le budget participatif avec une attention particulière aux projets co-construits et de proximité.

De nouveaux espaces pour l'initiative citoyenne

La ville propose la mise en place de « fabriques d'initiative citoyenne » dans les quartiers pour faire éclore des projets citoyens de proximité, porteurs de solidarité, de transition écologique en complémentarité des dynamiques existantes. Composés de citoyens et citoyennes volontaires et/ou tirés au sort, d'acteurs associatifs, ces espaces seront à terme autonomes, dotés d'un budget et d'une ingénierie d'appui.

Des lieux de rencontres formels et informels

La municipalité propose des lieux pour favoriser les rencontres et échanges entre habitants avec une régularité qui leur permet de se projeter dans le temps. Ces temps et lieux de rencontre permettront de favoriser le lien social et de faire émerger des projets de quartier au plus près des besoins identifiés par les habitants.

De nouveaux espaces ouverts à la population seront utilisés pour favoriser la participation du plus grand nombre. Les formats seront diversifiés pour permettre à toute personne qui ne participe pas encore de pouvoir prendre sa place.

Un budget participatif étoffé

Le nouveau budget participatif sera l'un des outils de cette émergence d'initiatives citoyennes. Fort de l'expérimentation de la première édition du budget participatif de la ville, les futures éditions s'appuieront sur ces grands principes :

- Un projet porté par un groupe de personnes ou un collectif.
- Un budget participatif s'échelonnant sur le territoire du micro-local au global.
- L'expérimentation de la démocratie dès le plus jeune âge.
- Une meilleure répartition des projets sur l'ensemble des quartiers.
- Des temps d'information et de mobilisation en proximité.
- L'égalité des droits à participer et à proposer pour tous les porteurs d'idées et projets.
- Un temps de co-construction des projets entre habitants puis entre habitants et services municipaux.

L'ensemble des dispositifs de soutien aux initiatives citoyennes ont pour vocation d'offrir des espaces où les personnes trouvent une place et un rôle nouveau leur permettant le plein exercice de leur citoyenneté en articulation avec les instances représentatives de la Ville.

G/ Renouveler et faire vivre des espaces de dialogue citoyen

L'objectif est de développer, diversifier, multiplier les espaces d'expression et de débat dans la ville, de créer des « agoras » sous des formes diverses, mobiles, innovantes, d'ouvrir des espaces de dialogue citoyen avec comme ambition de co-construire les politiques publiques et les projets dans les quartiers.

Inscrire les instances existantes dans une dynamique de démocratie permanente

Il existe à Bordeaux plusieurs instances démocratiques, certaines obligatoires et d'autres créées à l'initiative de la Ville. Toutes sont concernées par les exigences et les principes de la démocratie permanente.

Il s'agit au jour de la proposition du nouveau contrat démocratique, des comités de l'arbre et de la rue, des conseils citoyens, de quartier, culturels, de la nuit, des entrepreneurs, des seniors, de la santé, ville et handicaps, de la résilience sanitaire et du Conseil municipal des enfants.

Elles devront adapter leurs objectifs et leur fonctionnement aux principes définis dans ce contrat.

Le dialogue citoyen tel que proposé dans ce contrat peut se déployer à toutes les étapes d'un projet, d'une politique publique, en amont pour sa définition, contribuer au diagnostic, à la construction des enjeux et/ou, pendant pour ses réajustements et/ou après pour son évaluation ou son bilan.

Proposer des espaces pour le dialogue citoyen au niveau municipal

La plateforme participation.bordeaux.fr

Un outil numérique visant à faciliter l'expression des citoyens dans les démarches de concertations, consultations ou enquêtes menées par la Mairie de Bordeaux.

Un outil de participation pour construire la ville de demain, au plus près des habitants, pour faciliter l'accès à l'information et les échanges.

Elle agit en complémentarité des autres outils « en présentiel » : réunions publiques, ateliers de travail, groupes d'initiatives citoyennes, consultations sur l'espace public, etc.

Toutes les consultations en ligne s'inscrivent dans une démarche plus large de concertation.

L'objectif est de recueillir l'avis du plus grand nombre afin d'enrichir la réflexion et la décision qui sera prise par la collectivité.

Le grand dialogue citoyen

Chaque année, sur un sujet de société à enjeu avec une dimension prospective pour préparer l'avenir, la Mairie propose aux acteurs du contrat de s'informer, se questionner, réfléchir et débattre, pour faire émerger des solutions, des idées, mais aussi des orientations et stratégies. Cela sera possible en multipliant les formats de mobilisation, de débat, de dialogue et de contribution. En utilisant une grande diversité d'outils de dialogue citoyen (assemblée citoyenne,

atelier, conférence, visite, etc.) afin de permettre la participation de toutes et tous. Ce grand dialogue citoyen formulera des propositions pour relever collectivement les défis de la transition écologique, solidaire, démocratique à Bordeaux.

Le droit d'interpellation citoyenne

Visant à rendre publique l'initiative citoyenne et à déclencher un débat, le droit d'interpellation permet de proposer au Maire l'inscription à l'ordre du jour du Conseil municipal d'une question concernant les compétences de la collectivité.

Le dispositif d'interpellation citoyenne est inscrit dans le règlement du Conseil municipal. Il s'agit de la possibilité pour les Bordelais d'interpeller le Conseil municipal par le biais de pétitions électroniques ou manuscrites sur les sujets relevant de la compétence municipale. Il est souhaité que ce dispositif permette d'inscrire une question à l'ordre du jour du Conseil municipal. Les conditions et les modalités pratiques encadrant ce dispositif seront précisées dans une délibération.

Les votations citoyennes

La votation citoyenne permet de consulter les citoyens sur des sujets déterminés à travers l'outil du vote, numérique ou par bulletin papier, dans un quartier ou sur toute la ville.

Les relations élus, habitants et acteurs territoires

Dans une volonté de proximité accrue avec les élus, la municipalité installera au cours du mandat des permanences avec les élus de quartier et les élus thématiques dans les différents quartiers de la ville sur des sujets d'intérêt général.

H/ Garantir le contrat démocratique pour la démocratie permanente

La Mairie mettra en place un Observatoire de la démocratie permanente, instance consultative de veille, de suivi et d'évaluation. Celui-ci a pour finalité de suivre la mise en pratique du fonctionnement démocratique tel que défini dans le présent contrat. Tout au long de la mandature il réalise des analyses, émet des avis, fait des recommandations et ce, de manière totalement indépendante. Il sera l'outil d'une démarche d'amélioration continue de la démocratie permanente à Bordeaux.

Il sera composé de citoyen et citoyennes tirés au sort, d'acteurs et d'actrices locaux, d'universitaires.

Le présent contrat sera mis en œuvre tout au long du mandat, des délibérations viendront préciser sa déclinaison opérationnelle dès les prochains conseils

Nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir formuler votre avis et d'approuver le projet de contrat démocratique.

Annexes

Les grandes compétences de Bordeaux Métropole après la mutualisation avec la ville de Bordeaux

• COMMUNE: Clause compétence générale

Ecoles et petite enfance
Proximité et Police municipale
Citoyenneté (Etat civil, élections...)
Action sociale (CCAS, seniors...)
Sport, animation, vie associative
Culture

► Depuis 2016, Bordeaux Métropole exerce en service commun des activités pour le compte de la ville, qui a mutualisé:

Des fonctions supports:

Ressources humaines, Finances, Commande publique, Affaires juridiques, Numérique et systèmes d'information, Archives, Immobilier, Logistique et magasins, Parc matériel, Restaurants administratifs

Des fonctions opérationnelles:

Urbanisme/ droits des sols, animation économique et emploi, domaine public (voirie, propreté, espaces verts), bâtiments, parc matériel roulant/logistique/magasins, logement/habitat/politique de la Ville, fonctions transversales, transport/stationnement/ mobilité

• METROPOLE : Compétences spécialisées du bloc communal

Transport
Eau et assainissement
Gestion des déchets
Urbanisme et habitat
Développement économique
Voirie et ouvrages d'art
Enseignement supérieur
Tourisme
Nature

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 8 février 2022

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Camille CHOPLIN

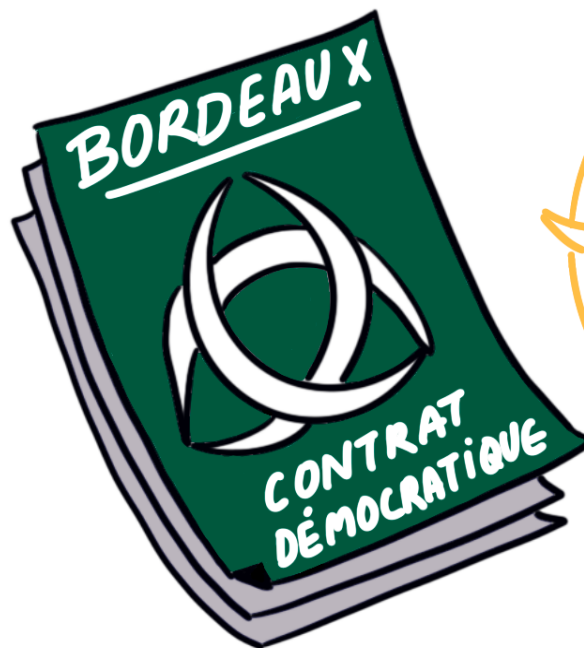
Le contrat démocratique

POUR UNE DÉMOCRATIE PERMANENTE

« Bien plus qu'une citoyenneté de *droit*,
c'est une citoyenneté *vécue*. »

Je suis un
CONTRAT
symbolisant l'

➔ **ENGAGEMENT
RÉCIPROQUE** ➔
de ses acteurs



Je suis au service
de **3 PILIERS**
du mandat :

- ⚡ JUSTICE SOCIALE
- ⚡ TRANSITION ÉCOLOGIQUE
- ⚡ DÉMOCRATIE PERMANENTE



LES EXIGENCES

LES ACTEURS DU CONTRAT

Toute personne
désirant contribuer
au bien commun
à Bordeaux



ooo c'est à dire :
LA MAIRIE DE BORDEAUX

**LES ACTEURS et ACTRICES
DU TERRITOIRE**



LES ASSOCIATIONS



LES HABITANTS



INCLUSION



TRANSPARENCE



**CROISEMENT
ET COMPLÉMENTARITÉ DES EXPERTISES**



QUALITÉ ET ÉTHIQUE

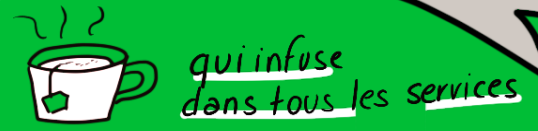


**INTELLIGENCE
COLLECTIVE**



LES CONDITIONS DE LA RÉUSSITE

Une politique
transversale



L'accompagnement
« un contrat qu'on fait vivre »



La
Co-responsabilité



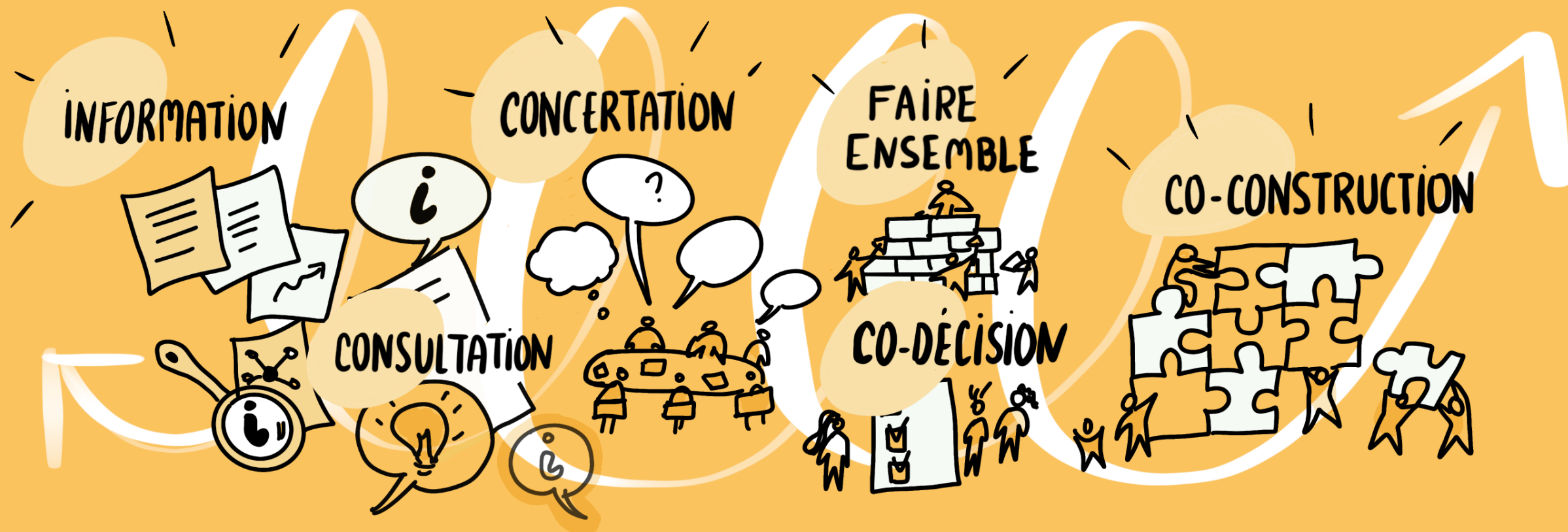
Le droit à l'expérimentation et à l'erreur



Les grands principes



Les différentes formes de participation citoyenne



LE DIALOGUE CITOYEN

CONTRIBUER COLLECTIVEMENT

impliquer

écouter

- Conseils de quartier
- Conseils de proximité
- Réunions de rue

- Consultations sur les grandes politiques publiques
- Concertations sur les aménagements

LA VILLE
VERS
LES
CITOYENS

LES INITIATIVES CITOYENNES

- Vivre-ensemble
- Loisirs
- Culture
- Sport

AGIR ENSEMBLE

« Soutenir vos actions au quotidien »

LES
CITOYENS
DANS
LA
VILLE

« Bordeaux a besoin de vous pour réussir. »

LE FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS

- un appui technique
- un soutien financier

LA TOURNÉE DE LA DÉMOCRATIE PERMANENTE & DE SON PARLEMENT MOBILE

pour se rencontrer, s'informer, découvrir, échanger, et lancer la dynamique des

INITIATIVES CITOYENNES

LE BUDGET PARTICIPATIF

pour soutenir

- DES PROJETS COLLECTIFS
- DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE
- DANS TOUS LES QUARTIERS
- ET AVEC LES SERVICES DE LA VILLE

NOUVEL APPEL à

IDÉES

sur les compétences municipales

Un outil de développement et de soutien aux initiatives



Enveloppe budgétaire

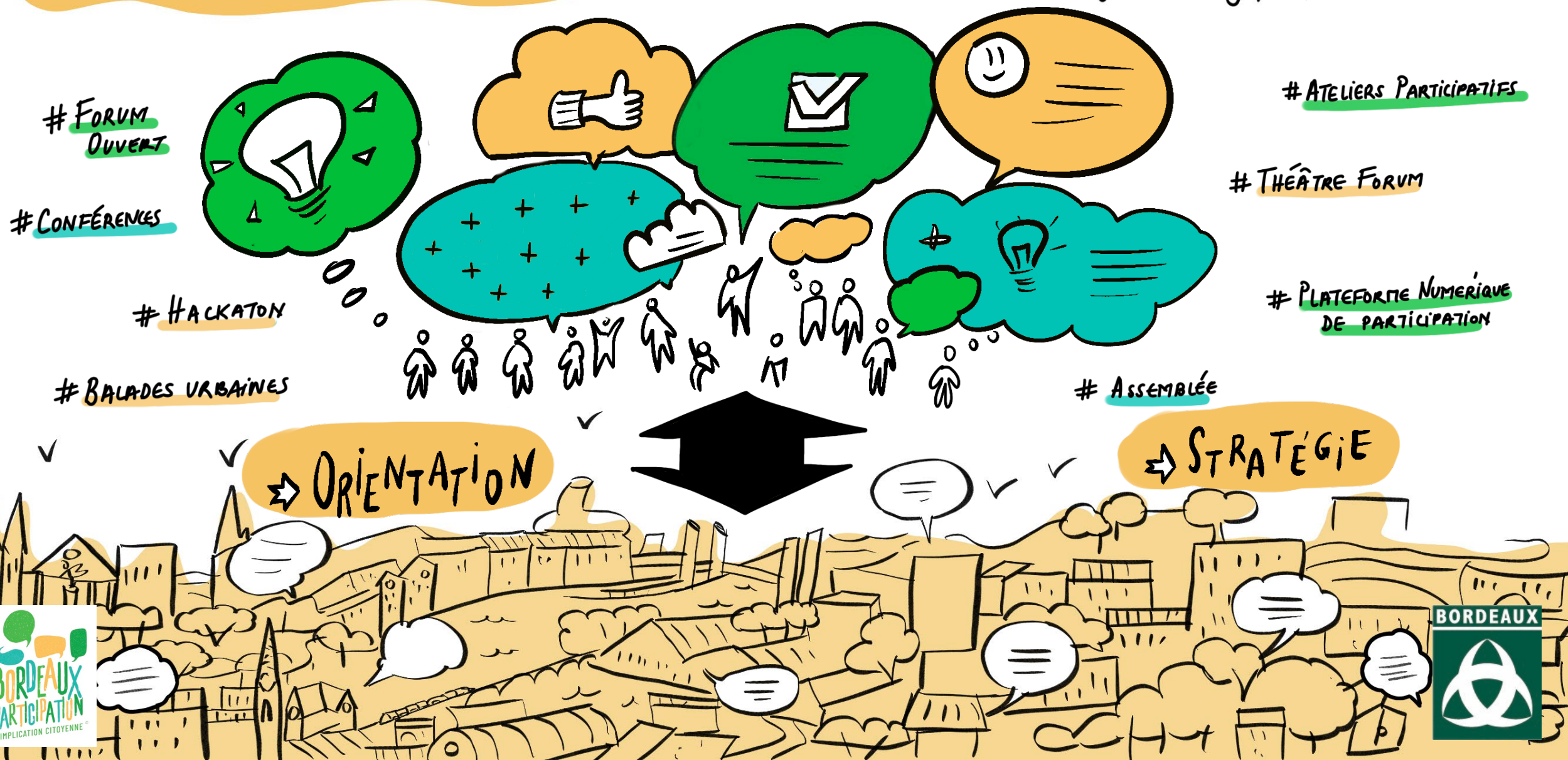
+



Appui technique

Les initiatives citoyennes

Le grand dialogue citoyen = ensemble cherchons et trouvons les solutions sur un sujet stratégique pour Bordeaux



L'observatoire de la démocratie permanente

Qui?

Composé d'**habitants** tirés au sort,
d'**acteurs associatifs** du territoire et
d'**experts** (universitaires ...)

Quoi?

Aide les acteurs du contrat à **prendre du recul**,
à **faire vivre** cette démocratie permanente,
et avoir un **regard** et des **retours critiques**.

Quand?

Opérationnel fin 2022

LA DÉMOCRATIE
PERMANENTE

QUOI D'AUTRE ?

- Les votations citoyennes
- Le droit d'interpellation citoyenne
- Les relations élus-habitants
- La plateforme en ligne

www.participation.bordeaux.fr

